

	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016 du 5 mars 2016 Compte Rendu	Pages : 7
		15 mars 2016
Rédacteur : Secrétaire Général		Réf : 160321SG3

Le 5 mars 2016, au Stade Charléty, 17 avenue de Pierre de Coubertin, Paris 75013

1. Emargement

Présents : 24 clubs (y compris ceux qui sont arrivés en cours de réunion) ayant le droit de vote et représentés par leur président ou par mandataire ou par procuration, soit un total de 51 voix acquises : Mansle-Charente ; Saint Aulaye ; Dreux ; Toulouse ; Midi ; Nantes ; Damazan ; Lille ; PUC ; USCA ; Francilien ; Château de Thoiry ; AS Evry ; Essonne ; Vipers Grigny ; Lisses ; Ris Orangis ; Northern ; Balbyniens ; Nallur de Stains ; Aulnay ; BCCP ; Saint Brice ; Argenteuil.

Absents : 10 clubs ayant droit de vote en raison de leur cotisation FFBS 2016 et licences 2015 : DUC ; Eymet ; Bordeaux-Giscours ; Loire ; Catus ; Creil ; Eelavar ; Paris CC ; Colombes ; New Pierrefitte.

Absents : 13 clubs affiliés en 2015, sans droit de vote en raison soit de l'absence de licences FFBS 2015 soit de non-cotisation 2016 : Besançon ; Armagnac-Bigorre ; Saumur ; CC de l'Oust ; Central Brittany ; Chantilly ; Bangladesh Tigers ; Versailles Rockers ; Gymkhana ; Standard Athletic ; Blanc Mesnil Warriors ; Challengers ; 94 Royals.

Membres du CD présents : Prebagarane BALANE (**PB**, Président de l'AFC) ; Prethevechand THIYAGARAJAN (**PT**, Trésorier Général) ; Sharkey JAYAWARDENE (**SJ**, Vice-président) ; Balaji CADIRVELOU (**BC**, Vice-président) ; Danielle WIELEZYNSKI (**DW**) ; Miriam ROMERO (**MR**) ; Olivier DUBAUT (**OD**) ; Asif ZAHIR (**AZ**) ; James VAJOU MOUNIEN (**JV**) ; Deva AMIRDALINGAM (**DA**).

Membres du CD absents excusés : Joseph OLIBER.

Autres personnes assistant à l'AG sur invitation du Président : David BORDES (**DB**, Directeur Sportif) ; Lise MATANGA (**LM**, Gestionnaire administrative FC) ; Peter TOWNSEND (**PTow**, Secrétaire-Général Adjoint).

À 13h37, 22 clubs étaient présents ou représentés, soit 47 des 67 voix attribuées aux clubs à jour de leur cotisation FFBS 2016. Le quorum de 34 votants présents ou représentés étant atteint, l'assemblée a été ouverte par le Président.

2. Mot de bienvenue du Président :

Le Président (PB) accueille les membres et les remercie d'avoir répondu à l'appel de venir animer leur Assemblée Générale.

PB remercie Olivier DUBAUT et le PUC d'avoir mis la salle à notre disposition.

3. Nouvelles fédérales :

PB informe les membres que M. Didier SEMINET, le président de la FFBS, s'est excusé de son absence. Ainsi que M. Stephen LASFARGUES, le DTN ; et M. Thierry RAPHET, le secrétaire-général.

4. Ratification du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2015 :

Pas de réactions ou commentaires de la part des membres sur ce procès-verbal, qui fut publié peu après l'AG de 2015 et republié récemment en amont de l'AG actuelle.

Avant de procéder au vote, PB explique que c'est le moment de corriger une erreur qui s'est glissée dans l'alinéa 5, qui traitait le résultat de l'exercice 2014. Le solde créditeur confirmé par le vérificateur des comptes fut €595,95 et pas les €810,20 publiés. PB présente ses excuses ainsi que celles du Trésorier de FC.

Le procès-verbal de l'AG du 28 février 2015, ainsi modifié, est approuvé à main levée, à l'unanimité ; et signé par PB et PTow.

5. Rapports financiers de l'exercice de 2015 :

Le Trésorier projette un tableau en guise de sommaire de l'exercice de 2015, avec un solde créditeur de €6.681,87

Le club de Lille pose une question sur les revenus non-négligeables encaissés en 2015 de la part de sponsors, contre zéro en 2014. PB prend l'occasion de remercier AZ et PT pour leur travail à la recherche de ces revenus, issus de sponsors qui ont voulu associer leur nom avec tel ou tel championnat.

Qui plus est, le Budget prévisionnel de 2016 ne présuppose pas de recettes de sponsors, car les contrats sont tous à renégocier.

6. Approbation des comptes 2015 :

Par bulletin secret, les comptes annuels 2015 sont approuvés, comme suit :
46 voix pour / 2 voix contre / 0 abstentions / 2 voix nulles.

7. Budget Prévisionnel 2016 :

Le Trésorier projette le tableau publié le 19 février 2016 en amont de l'AG actuelle, qui vise un solde créditeur de €16.500

Le club de Lille demande à savoir pourquoi le poste EDF est si fortement à la baisse en 2016. AZ explique qu'il n'y a pas de tournoi officiel-ICC en 2016.

Répondant à une question du club de Dreux, PB confirme que le poste comprend tout, telle la provision d'arbitres.

Le club de Thoiry demande à savoir davantage sur le poste « Réunions ». PB répond que la prévision de €10.000, inchangée depuis l'année dernière, couvre les déplacements des élus aux réunions du Comité Directeur et du Bureau ; les réunions des Commissions (dont la Commission Sportive, qui se réunit toutes les semaines durant la saison) ; ainsi que les frais associés avec l'AG (déplacements des clubs de province, etc.).

Par bulletin secret, le budget prévisionnel 2016 est approuvé, comme suit :
40 voix pour / 6 voix contre / 2 abstentions / 2 voix nulles.

8. Rapports d'activités 2015 :

a. Bilan moral du Président

PB rappelle aux membres l'évolution des subventions de l'ICC par le biais de leur « Scorecard ». Désormais l'accent est moins sur les performances des EDF et bien davantage sur le nombre de participants (surtout les jeunes et les femmes) et sur l'encaissement de revenus non-ICC (sponsors, mécénats, subventions). PB insiste que nous sommes bien placés pour tirer profit de cette évolution; et que les programmes de la dernière année de son mandat y seront axés.

Le Président remercie toute son équipe d'élus et salariés pour leur engagement durant 2015 ainsi que les présidents des clubs et tous les bénévoles qui travaillent pour que le cricket avance.

PB appelle aux clubs de ne pas hésiter à faire connaître leurs attentes : il reste à leur écoute. Applaudissements.

b. Rapports des Commissions

AZ prend la parole pour souligner quelques éléments de son rapport en tant que président de la Commission Sélection des EDF.

Évidemment 2015 fut une année très décevante pour l'EDF senior masculine, qui a échoué devant des opportunités capitales en perdant tous ses matchs. Il ne fut pas simplement question d'un coach - hautement qualifié (trop qualifié peut-être ?) - qui n'a pas su tirer davantage de l'EDF. Il s'agissait de quelque chose de plus enraciné; d'où la décision de terminer la saison avec un squad remanié. Un squad qui n'a pas déçu, ayant battu l'équipe B des Pays-Bas.

Heureusement, notre statut n'a pas souffert : on est toujours en Division 1 et l'occasion de tenter à gagner la promotion reviendra en 2017.

Encore une raison pour la prise de décisions clé de se concentrer sur les jeunes et de modifier nos propres règles sur la nationalité de nos joueurs.

Le club de Lille voulait savoir combien des joueurs EDF senior « cru 2015 » se qualifieraient sous les nouvelles règles de nationalité. Réponse d'AZ : très peu. Il se dit prêt à prendre le temps qu'il faut : après 8 années de déception, s'il en faut 5 de plus, on les prendra.

Mais entretemps il faut élargir la base, d'où la concentration sur les jeunes.

À ce point, PB veut que soit traitée l'unique Interpellation soumise en amont de l'AG.

PTow enlève son « chapeau » FC et devient le porteur de la procuration du club de Saint Aulaye qui avait envoyé l'Interpellation. Il rappelle que le but de l'Interpellation n'est pas limité à un seul cas de candidature mais pourrait également servir comme moyen d'éclairer la nouvelle politique de nationalité.

Ainsi il repose la question de Lille sous une autre forme : pourquoi n'avoir pas défini une date dans un avenir proche pour l'introduction de la nouvelle politique de nationalité plutôt que de l'imposer abruptement et sans préavis ?

La réponse d'AZ est effectivement la même : on établit la règle pour l'avenir et il est tourné vers les jeunes.

Sur la question de la légitimité de la dérogation donnée aux femmes (le Comité Directeur ayant donné la possibilité de prétendre à sélection en EDF à celles qui ont entamé la demande de naturalisation), AZ répond que la question ne se pose pas, vu que les femmes sont toutes des Françaises.

Sur la question du cas individuel, AZ et DB s'accordent, sans le nommer, pour dire que c'est en effet un joueur de qualité et qu'ils espèrent le revoir dans les structures. Ils se disent prêts à soutenir le dossier de naturalisation de l'intéressé, le cas échéant ; mais non, ils ne se voient pas en mesure de faire une exception à la règle de base. En tout cas si tout se passe bien avec son dossier de naturalisation l'intéressé serait en position de prétendre à la sélection pour le grand défi qui sera le Championnat d'Europe de Division 1 en 2017.

DB se joint avec AZ pour confirmer qu'en 2016 nos actions seront axées sur les 15U ; les 18U (surtout avec Mumbai en tête) ; et les Dames (qui ont terminé honorablement en 4^{ème} place à Jersey en 2015).

Les réponses aux appels à candidature en EDF (Senior et 18U) et en détection (18U et 15U) sont franchement décevantes. AZ et DB posent la question de l'implication des présidents de clubs et pourquoi il a fallu relancer les clubs afin d'éliciter des réponses.

Le club de Thoiry propose que France Cricket visite les clubs pour voir comment l'entraînement se passe au sein des clubs. Et au club d'Evry d'aller plus loin, en proposant que, plutôt que d'envoyer des mails, France Cricket se déplace et visite les clubs afin de passer ses messages et trouver des réponses. En outre, Evry propose que FC soit prêt à accompagner les clubs en personne quand il s'agit de traiter avec les autorités civiles.

PB termine ce débat en disant que la décision prise par le Comité Directeur de rembourser les licences U15 à la fin des championnats 2016, c'est le gage de la volonté de France Cricket de mettre le paquet sur les jeunes. Trouver le moyen de faire jouer les jeunes dans l'entre-saison sera une priorité pour son équipe et les clubs en 2016.

c. Directeur Sportif

Commentaires et contributions englobés dans les alinéas 8(b) et 14.

9. Modifications aux documents de base :

PTow prend la parole pour guider les membres dans les multiples modifications proposées à plusieurs documents clé.

- a. **Code de Conduite** : La principale modification vise à aligner notre propre code de conduite avec celui que l'ICC impose aux pays qui participent dans les tournois organisés par l'ICC ; et cela dans le domaine du mauvais comportement éventuel de la part de l'équipe à la chasse envers le(s) batteur(s). L'autre modification sert à mettre à jour le champ d'application de ce code. L'ensemble des modifications est approuvé à main levée, à l'unanimité. Donc ces modifications sont désormais en vigueur pour les championnats de 2016.
- b. **Convention entre la FFBS et FC** : Plusieurs modifications mineures voulues par France Cricket et approuvées par la FFBS, dont la possibilité d'envoyer des comptes-rendus à la FFBS sous 21 jours au lieu des 15 actuels. L'ensemble des modifications est approuvé à main levée, à l'unanimité.
- c. **Les Statuts de FC** : Il s'agit d'une multiplicité de modifications, la plupart voulue par la FFBS. Parmi les plus importantes l'extension du champ d'application de France Cricket à

la Nouvelle Calédonie et à la Polynésie Française, extension contrebalancée par l'enlèvement de la possibilité de mettre en place des associations cricket au niveau régional. Sont mises à jour les provisions règlementaires et statutaires sur le dopage et la parité hommes-femmes. L'ensemble des modifications est approuvé à main levée, à l'unanimité.

- d. **Le Règlement Intérieur de FC :** Plusieurs modifications dont deux principales. D'abord la réforme de la composition du Bureau de France Cricket, où il est constaté qu'avoir 3 vice-présidents n'a aucun sens : 1 seul suffit, ce qui libère 2 postes pour donner des adjoints au trésorier et au secrétaire. Cette modification est voulue en amont des élections qui auront lieu lors de l'AG de 2017.

Autre modification de taille concerne les présidents de clubs qui veulent donner mandat ou procuration à autrui pour représenter son club à l'AG. Désormais (à partir de l'AG de 2017) ces présidents doivent être licenciés eux-mêmes avant de donner mandat/procuration. L'ensemble des modifications est approuvé à main levée, à l'unanimité.

Cette dernière proposition a provoqué un court débat sur le statut d'un président qui engage son club dans un championnat quelconque. Logiquement lui aussi devrait être licencié avant de signer les formulaires d'inscription, la licence étant gage de sa légitimité devant la FFBS et France Cricket. PT, en tant que président de la Commission Sportive, prend acte.

- e. Les modifications apportées à la Convention, les Statuts et le Règlement Intérieur seront présentées à l'AG fédérale imminente pour approbation finale.

10. Élections au Comité Directeur :

Trois postes à pouvoir ; et trois candidats.

Le résultat d'un scrutin secret :

Mme Keerthy NAIR-COSTE : 41 voix pour / 1 voix contre / 5 abstentions / 4 voix nulles.

M Michel SARAVANAN : 46 voix pour / 3 voix contre / 0 abstentions / 2 voix nulles.

M Peter TOWNSEND : 42 voix pour / 5 voix contre / 2 abstentions / 2 voix nulles.

Le Président annonce que les 3 candidats sont élus et les félicite. Applaudissements.

11. Championnats 2016 : Règlement, Inscription, calendrier :

PT dresse un tableau des inscriptions :

- En D1 8/8 équipes sont vérifiées ; ainsi que 12/12 en D2.
- En D3 9 des 12 équipes prétendantes sont qualifiées ; ainsi que 11 équipes en D4.
- La Coupe de France compte 20 équipes, en 4 poules de 5. PT communiquera avec Lille sur la possibilité de jouer là-bas.
- Coupe de France U21 : 11 équipes inscrites, en 2 poules de 6 et 5.
- Coupe de France U12 : 13 équipes joueront en plateaux/interligues.

En 2015 la CSNC organisa 260 matchs. Il y en aura davantage en 2016, malgré le fait que le nombre de terrains ne bougera pas autant

12. Plateaux de Détection et Sélection en 2016 : Annonce de programme

Voir alinéa 8(b) plus haut.

13. Matches contre des clubs non-affiliés : Rappel du règlement et de la procédure à suivre

PTow rappelle aux clubs qu'ils viennent d'approuver des modifications à la Convention entre la FFBS et France Cricket. Là, FC est obligé de respecter toute une série de règlements fédéraux ainsi que le Code du Sport. De par leur affiliation à la FFBS les clubs ont la même obligation.

Or, l'Article 59.5 des Règlements Généraux fédéraux interdit aux clubs affiliés de jouer contre des clubs non-affiliés, soit français ou étrangers, sans autorisation préalable.

Un tel match, joué sans autorisation préalable, expose le club à la radiation et, pire, met en péril l'assurance fédérale qui fait part de l'affiliation. Et jouer un match sans assurance valable est passible de poursuites (Code du Sport).

Conscient que beaucoup de clubs étoffent leur calendrier et leurs revenus par de tels matchs, surtout par des matchs contre des clubs étrangers, la FFBS a délégué à France Cricket le droit d'approuver des matchs contre des non-affiliés.

La procédure est simple : le club envoie à la Commission Sportive son calendrier et la CSNC l'examine sous l'angle de promotion et vérifie le statut des clubs opposés.

Répondant à une question posée par le club de Nantes, PTow est joint par OD pour dire que, dans les régions où les clubs affiliés sont peu nombreux ou très éparpillés, la CSNC se montre assez tolérant. Pourtant il n'est pas raisonnable d'espérer que la CSNC approuve toute une série de matchs contre les mêmes clubs/équipes et cela année après année : il arrive un moment où il faut reconnaître que certains clubs/équipes ne vont jamais « jouer le jeu ».

14. Labellisation : Revue de 2015 et lancement de l'édition 2016

DB rappelle aux membres que la Labellisation n'a rien de nouveau : il s'agit d'une demande ministérielle depuis 10 ans. Et les collectivités s'attendent à ce que leurs associations locales soient inscrites car preuve d'implication dans la vie associative, le développement et c'est aussi un gage de qualité. À titre d'exemple, DB cite le cas du club de Saint Aulaye où, avec peu de jeunes licenciés, ils ont obtenu dès leur première demande une subvention de €1.000/an pendant 3 ans.

Les clubs qui ont postulé ont choisi le Label « Club Dynamique » qui s'intéresse à la structuration du club et un seul club a postulé pour le Label « Club Jeunes » qui s'intéresse au développement des jeunes. Il est à noter qu'aucune candidature n'a été faite pour le Label « Club Formateur » ; ce n'est pas surprenant car ce Label est plus complet et implique une structure jeunes et encadrant existantes donc DB estime que c'est le Label suivant pour les clubs organisés.

DB nomme les cinq clubs lauréats de la campagne 2015 qui ont obtenu le la Label « Club dynamique » :

Grigny (attribution de 2 Labels, « Club Dynamique » et « Club Jeunes ») ; Lille ; Mansle ; Ris Orangis et Saint Aulaye.

Leurs présidents/représentants sont invités à venir recevoir leur prix et leur certificat de club labellisé mais aussi signer une convention d'engagement. Applaudissements.

Et la campagne de 2016 commence dès le 7 mars !

15. Bénévole de l'année 2015 :

PB et DB ensemble présentent l'attribution du prix du bénévole de l'année et l'annonce est faite au travers d'un diaporama qui retrace l'implication du lauréat. Le prix du bénévole 2015 est attribué à James VAJOURMOUNIEN. Il a été joueur en EDF U19 ; président de club ; vice-président de Comité Départemental ; très impliqué au Comité Directeur National et en tout ce qui concerne la communication. Tout simplement, quelqu'un qui ne compte pas ses heures pour faire avancer le cricket. Applaudissements.

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Cricket du 5 mars 2016 – Signé le 4 mars 2017

Un second prix pour un bénévole d'exception est attribué à Ammar Zahir. Il a tout juste 22 ans ; il a été joueur en EDF des U15 jusqu'en EDF senior masculin ; et il s'investit aussi dans la logistique des EDF Jeunes et dans le développement du scolaire dans sa ville. Applaudissements.

16. Clôture :

L'ordre du jour étant épuisé, PB clôt la réunion en remerciant tous les clubs de la part de l'équipe France Cricket.

Séance levée à 16h45.

Publié le 21 mars 2016 avec l'approbation du président Prebagarane BALANE.

**Fait à 32340 FLAMARENS le 21 mars 2016 par
Peter TOWNSEND, Secrétaire Général.**

.....
Prebagarane BALANE
Président de France Cricket
Signé lors de l'AG 2017
Au Stade Charlety, le 4 mars 2017

.....
Peter TOWNSEND
Secrétaire Général de France Cricket
Signé lors de l'AG 2017
Au Stade Charlety, le 4 mars 2017